

Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de L'Islet

Document résumé



*MRC de
L'Islet*

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada 

Québec 

1. TERRITOIRE

La MRC de L'Islet est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'extrémité est de la région Chaudière-Appalaches. Elle est bornée à l'est par la MRC de Kamouraska, à l'ouest par la MRC de Montmagny et au nord par le fleuve Saint-Laurent. Au sud, le territoire est délimité par la frontière internationale avec les États-Unis (État du Maine). Cette proximité a un impact significatif en termes de développement économique pour la région.

Le territoire, d'une superficie de 2 099 km², regroupe, en 2011, 18 514 habitants. Il compte 14 municipalités dont la plus peuplée est la municipalité de L'Islet (3 999 habitants) et la moins peuplée est la municipalité de Saint-Omer (310 habitants).

La MRC est facilement accessible par l'autoroute Jean-Lesage (20) et la route 132, ainsi qu'à partir de la Beauce (route 204). Plus précisément, la MRC de L'Islet se situe à l'est de Québec, de Lévis et de Montmagny, et à l'ouest de La Pocatière.

Le relief permet des points de vue remarquables sur le fleuve Saint-Laurent, les montagnes de Charlevoix et l'arrière-pays du plateau appalachien (paysages agroforestiers). Par conséquent, le territoire se compose de deux unités physiographiques distinctes : la plaine littorale et le plateau appalachien.

1.1 Les sols

Les sols de la plaine du littoral (classes 3 et 4) peuvent se comparer aux meilleurs sols de la province pour la culture de céréales et de plantes fourragères. Ces secteurs, en plus des sols à potentiel moyen (classe 4) et faible (classe 5) des municipalités de Saint-Marcel et Saint-Pamphile, forment les secteurs agricoles dynamiques. Autrement, le territoire se caractérise par des sols à potentiel très faible (classes 6 et 7), lesquels comptent pour 79 % du territoire. Il s'agit des secteurs agricoles viables, dont les sols sont très pierreux et marqués par la podzolisation. Toutefois, ils pourraient être récupérés pour d'autres types d'agriculture, notamment si des travaux d'épierrement et d'assainissement étaient réalisés.

1.2 Le climat

Le climat subpolaire continental humide limite la longueur de la saison de croissance, surtout sur le plateau appalachien. Néanmoins, les municipalités de la plaine littorale sont les plus avantagées en termes d'unités thermiques mais (UTM), et profitent donc de conditions climatiques plus propices pour l'agriculture.

2. OCCUPATION DU TERRITOIRE

2.1 Évolution et perspective démographique

La MRC de L'Islet connaît une décroissance de sa population, laquelle est plus marquée pour les municipalités du plateau appalachien. L'exode rural demeure le principal facteur explicatif du déclin de la population des 20 dernières années. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit qu'en 2036, la MRC de L'Islet sera la seconde plus dévitalisée en Chaudière-Appalaches sur le plan démographique.

La population de la MRC de L'Islet est également plus âgée que celle du Québec et, si la tendance se maintient, elle sera la 3^e plus âgée au Québec en 2036, selon l'ISQ. Ainsi, la décroissance naturelle, en contexte de vieillissement de la population, accentuera la dévitalisation de la MRC.

2.2 L'emploi et la main-d'œuvre

L'occupation historique du territoire est fortement marquée par l'exploitation des ressources naturelles, tant agricoles que forestières. En 2006, 54 % de la population active occupait un emploi dans le secteur tertiaire. Ce pourcentage s'élevait à 34,6 % pour le secteur secondaire et 11,3 % pour le secteur primaire, ce dernier étant significativement plus élevé que pour le Québec (2,9 %).

L'économie de la MRC repose essentiellement sur les industries manufacturières, principalement de la transformation du bois, lesquelles contribuaient à hauteur de 42 % au PIB en 2006. Les industries ont su faire preuve d'innovation, notamment en diversifiant leurs productions, afin de pallier au contrepoids de la libéralisation des marchés et de la crise forestière.

L'agriculture, en plus d'être à l'origine du développement de la majorité des municipalités locales de la MRC, demeure un levier économique important puisqu'elle est la principale activité du secteur primaire de la MRC. En effet, l'agriculture est très diversifiée et fournissait, en 2011, près de 735 emplois, soit 8,7 % des emplois de l'ensemble des secteurs économiques de la MRC. En outre, l'activité agricole a contribué à la richesse foncière du territoire à hauteur de 228 millions en 2015.

Les opérateurs agricoles de la MRC sont plus âgés qu'en Chaudière-Appalaches et que pour l'ensemble de la province. Considérant que la population active ne cesse de diminuer, cela posera des enjeux en matière de maintien et de renouvellement de la main-d'œuvre.

3. ACTIVITÉS AGRICOLES

3.1 Zone agricole provinciale

La zone agricole couvre une superficie totale de 40,7 % et son étendue a peu varié depuis dix ans. En 2014, 49 % de la zone agricole est occupée par des exploitations agricoles enregistrées (EAE). Ce constat dénote un potentiel de développement supplémentaire.

Le caractère agroforestier du territoire est marqué, puisque 79 % de la MRC est sous couvert forestier, dont 31 % en terres publiques. Au total, 14 % de ce couvert forestier se compose d'érables, dont 20 % se retrouvent en zone agricole. Le territoire compte également 4 366 lots forestiers de 4 hectares et plus. De ce nombre, 1 118 se retrouvent en zone agricole, soit 25 % de l'ensemble des lots forestiers. L'exploitation forestière permet aux producteurs agricoles de tirer des bénéfices supplémentaires en diversifiant leurs sources de revenus.

Les terres en friche comptent pour près de 72 km² du territoire, selon un inventaire préliminaire réalisé en 2014 par la MRC. En plus, certaines de ces superficies identifiées se composent de sols à bon potentiel, bien que, majoritairement, ces friches se retrouvent surtout dans les secteurs agricoles viables du plateau appalachien.

En 2014, des nouvelles dispositions pour la construction résidentielle en zone agricole sont entrées en vigueur sur le territoire de la MRC (article 59). Ces dernières visent à pallier à la dévitalisation observée dans certaines municipalités rurales en plus de permettre l'implantation de nouvelles résidences en zone agricole, tout en assurant la pérennité de la base territoriale pour l'agriculture et les diverses activités agricoles.

3.2 Activités agricoles

En 2014, la MRC compte 474 exploitations agricoles enregistrées, lesquelles se distinguent par leur diversité. Néanmoins, la MRC, tout comme l'ensemble de la province, est marquée par un processus de recomposition territoriale qui se caractérise par la dissolution et le déclin des effectifs agricoles, la consolidation et la concentration des unités de production ainsi que leur modernisation, leur spécialisation et leur intensification.

Somme toute, le nombre d'exploitations agricoles a légèrement augmenté depuis dix ans (2,4 %). Cette situation est attribuable à la croissance de la production acéricole sur le territoire. Autrement, le nombre de producteurs laitiers, bovins, porcins, avicoles et ovins enregistre une décroissance respective de 26 %, 49 %, 38 %, 24 % et 43 %. Il en va de même pour les superficies en culture qui ont diminué de 23 % depuis 2005.

Les secteurs agricoles dynamiques de la plaine littorale concentrent le plus grand nombre de producteurs d'élevage ainsi que les plus forts revenus. D'ailleurs, si le nombre de fermes sur le territoire diminue, il en va autrement pour les revenus qui ne cessent d'augmenter, tout comme la taille des fermes et leur productivité respective. En effet, en dix ans, les revenus agricoles ont augmenté de 66 % dans la MRC. La municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies est la seule dont le revenu moyen des exploitations agricoles dépasse celui des fermes du Québec.

La taille moyenne des fermes de la MRC représente environ l'équivalent de la moitié de la taille de celles de la Chaudière-Appalaches. Ainsi, le paysage agricole de la MRC se compose de plus petites unités de production. Les bâtiments agricoles sont imposants et bien entretenus dans la plaine littorale, alors qu'ils sont plus souvent abandonnés et nécessitent d'importantes réparations dans le plateau appalachien.

La production laitière est la pierre angulaire du développement de l'agriculture dans la MRC, en plus d'être celle qui concentre le plus de producteurs (87). La production avicole, pour sa part, se distingue en termes de revenus puisque les revenus dégagés par cette production dans la MRC la classe au deuxième rang en Chaudière-Appalaches. La production laitière est concentrée dans les municipalités de la plaine littorale ainsi qu'à Saint-Pamphile et Saint-Marcel. La production avicole, elle, se concentre à Saint-Damase-de-L'Islet, Sainte-Louise et Saint-Roch-des-Aulnaies. Pour sa part, la production porcine se retrouve dans les municipalités de Sainte-Louise, Saint-Roch-des-Aulnaies, L'Islet et Saint-Pamphile.

Les productions bovine et ovine se retrouvent, quant à elles, dispersées sur l'ensemble du territoire plutôt que concentrées dans certaines municipalités. Néanmoins, Saint-Damase-de-L'Islet se distingue pour l'élevage ovin puisque 37 % des revenus de cette production proviennent de cette municipalité.

La production acéricole domine la production végétale dans la MRC. En effet, le nombre d'exploitations acéricoles a bondi de 18 % en dix ans, tout comme le nombre d'entailles exploitées (70 %) ainsi que les revenus annuels (94 %). Les municipalités de Saint-Adalbert et Sainte-Perpétue comptent le plus de superficies et d'entailles exploitées. En 2014, la production acéricole regroupe 15 % de l'ensemble des revenus agricoles de la MRC.

Autrement, 60 % des superficies cultivées s'assimilent aux cultures fourragères. Toutefois, les cultures de blé, de céréales mélangées, de soya, de maïs-grain, d'orge et d'avoine ne sont pas à négliger. Les grandes cultures sont l'apanage des municipalités de la plaine littorale, principalement parce qu'elles bénéficient des meilleures conditions de sol et de climat.

La production horticole, soit les cultures au champ ou abritées de légumes, de fruits et d'ornements, regroupe près de 4 % des revenus agricoles totaux de la MRC. La production maraîchère se distingue clairement en termes de nombre d'exploitations et de revenus. La culture de la pomme de terre, de fraises et bleuets sont les productions qui se démarquent le plus. Quant à l'horticulture ornementale, 87 % des superficies exploitées s'assimilent à la culture de conifères. Ces superficies sont en croissance considérable ces dernières années. En matière d'arboriculture fruitière, le pommier standard est l'essence la plus cultivée, soit près de 49 % de l'ensemble des superficies cultivées pour cette activité.

La diversité de l'agriculture de la MRC ne se dément pas, notamment lorsque sont prises en compte les productions différenciées. Les principales productions spécialisées de type animal sont l'apiculture, l'aquaculture, la production caprine, l'élevage de cerfs rouges, de bisons, de lapins, de canards, d'oies et d'alpagas. La production caprine se distingue en ce qui a trait au nombre d'exploitations. Pour ce qui est des nouvelles cultures, le territoire compte sur la présence de superficies vouées à la culture de sarrasin, de tournesol, de saule-osier à des fins de biomasse, de chanvre et d'épeautre dans la plaine littorale.

Sur le plateau appalachien, Saint-Pamphile se distingue significativement en ce qui concerne les cultures d'innovation. Mentionnons la culture du chanvre, du lin, des graines de moutarde, du saule-osier et du panic érigé. En ce sens, la municipalité est leader en ce qui a trait aux cultures non alimentaires dans la MRC, mais également en Chaudière-Appalaches. De plus, Saint-Pamphile compte une coopérative de produits forestiers non ligneux (PFNL).

Finalement, la production biologique de la MRC repose essentiellement sur la production acéricole certifiée. On compte toutefois six fermes déclarantes dont l'élevage est certifié biologique, de même que douze fermes œuvrant en grandes cultures et trois fermes en productions horticoles.

4. SYLVICULTURE

Les propriétaires de lots forestiers de la MRC sont de plus en plus motivés par les activités récréatives que leur procure leur lot et de moins en moins intéressés par les revenus provenant de la production de bois. Néanmoins, depuis cinq ans, 2 157 producteurs forestiers de la MRC ont bénéficié des programmes que coordonne l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP). L'entretien de plantation, les traitements non commerciaux, la plantation et le regarni et les travaux de préparation de terrain sont les travaux qui ont rassemblé le plus d'investissements.

De façon générale, les possibilités forestières sont plus élevées que les volumes de bois récoltés sur le territoire de la MRC.

5. RELÈVE AGRICOLE

Dans la MRC, 53 % de la relève établie a plus de 35 ans. En outre, la relève est de plus en plus scolarisée, puisque 34 % possède un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) et 29 % un diplôme d'études collégiales (D.E.C.). Majoritairement, les transferts familiaux constituent le principal mode d'établissement (61 %). Le dynamisme de la relève établie de la MRC est incontestable puisque 100 % ont mentionné avoir fait une réorientation des activités de l'entreprise. Aussi, 71 % de la relève qui s'est établie par un transfert a connu une expansion des activités au moment de l'établissement.

L'acériculture est la principale production dans laquelle la relève agricole s'est établie, soit à hauteur de 40 %. Le caractère saisonnier de cette production ainsi que la grande accessibilité de la ressource forestière et les coûts de démarrage moindres incitent certainement les jeunes producteurs à choisir cette avenue. Autrement, c'est la production laitière qui regroupe le plus fort pourcentage de la relève établie (18 %), la production porcine (11 %) et la production de bovins de boucherie (10 %).

6. MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

Les retombées économiques de l'agriculture sont importantes, tout comme les bienfaits sociaux et environnementaux. De fait, le patrimoine bâti en milieu rural et les paysages agricoles de la MRC sont notoires. Aussi, la MRC se distingue en fait d'exploitations agricoles menant des activités d'agrotourisme, soit plus de 32. Le territoire compte également seize Arrêts gourmands et douze événements touristiques et culturels qui assurent le rayonnement local et régional de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire de la région.

La MRC compte également sur deux organismes communautaires œuvrant en sécurité alimentaire. Outre les jardins communautaires et éducatifs, des dépannages alimentaires sont aussi possibles grâce aux dons de producteurs agricoles, mais aussi de citoyens via leur jardin personnel.

7. SECTEUR AGROALIMENTAIRE

La MRC compte trois supermarchés et quelques épiceries locales. En fait, on retrouve une épicerie dans la plupart des municipalités, à l'exception de Saint-

Damase-de-L'Islet et Saint-Omer. Plusieurs d'entre elles offrent des produits de la région. Certains commerces (boutiques spécialisées, boulangerie, fromagerie, etc.) participent également à la mise en marché des produits de la MRC.

D'emblée, l'offre est beaucoup plus diversifiée pour les municipalités de L'Islet et de Saint-Jean-Port-Joli que pour les municipalités du plateau appalachien. La vulnérabilité des municipalités ne comptant pas de commerces d'alimentation de proximité est accentuée par les grandes distances que doivent parcourir les citoyens pour avoir accès à une offre alimentaire saine et diversifiée.

Différents modes de mise en marché sont utilisés par les exploitations agricoles de la MRC. À cet effet, mentionnons les marchés publics ponctuels et le *Marché Solidaire L'Islet-sur-Terre*, un concept qui organise la vente de produits locaux en ligne.

La MRC compte aussi deux producteurs agricoles faisant la distribution de paniers de fruits et de légumes certifiés biologiques. Des producteurs organisent aussi leur mise en marché vers les épiceries, les hôtels et les restaurants et d'autres offrent la vente en ligne de leurs produits sur leur site Internet.

7.1 La transformation

Les exploitations agricoles de la MRC de L'Islet transforment peu leurs produits; le secteur de la transformation étant beaucoup plus orientée vers la transformation du bois. Tout de même, seize exploitations agricoles œuvrent en transformation sur le territoire.

La MRC ne compte actuellement aucun lieu d'abattage. Les producteurs désirant faire abattre leurs animaux doivent donc parcourir en moyenne une centaine de kilomètres pour rejoindre un abattoir. En outre, la MRC compte une meunerie située à L'Islet.

8. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

8.1 Les sols

Les sols de la MRC sont plus dégradés dans la plaine littorale, soit là où l'agriculture y est plus intensive. Essentiellement, il s'agit d'une dégradation de la structure des sols causant le compactage, la diminution de la matière organique et l'acidification. En plus, le drainage difficile des sols argileux de la plaine est plus propice au lessivage, et donc à la pollution agricole diffuse, laquelle est accentuée par la surfertilisation de certains sols en engrais chimiques. Toutefois, et cela parce que les superficies en cultures annuelles sont moindres que pour l'écoumène agricole des basses-terres du Saint-Laurent, la situation est moins problématique d'autant plus que les sols sont de plus en plus protégés par l'implantation de haies brise-vent.

8.2 Les eaux de surface et souterraines

Les principaux lacs du territoire présentent un niveau variable d'eutrophisation, dépendamment de leur capacité de support. Néanmoins, trois rivières méritent une attention particulière en regard de leur indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) moindre. C'est le cas des rivières des Gagnon, Ferrée et Vincelotte laquelle vient juste d'être identifiée comme un sous-bassin agricole prioritaire en regard de la pression environnementale sur le milieu récepteur. Une partie de cette unité de bassin versant se retrouve dans la municipalité de L'Islet.

Globalement, la MRC dispose d'eaux souterraines abondantes et de bonne qualité. Cela est d'autant plus important que celles-ci constituent la principale source d'alimentation en eau potable de la population. Enfin, les eaux souterraines du territoire sont de vulnérabilité moyenne en vertu de l'indice DRASTIC.

9. DIAGNOSTIC

9.1 Les forces

- Diversité des productions et des produits locaux;
- Présence d'une agriculture alternative dynamique;
- Caractère moins intensif de l'agriculture;

- Proximité de la forêt (agroforesterie);
- Terres disponibles à bon prix (L'Islet-Sud);
- Terres propices à l'agriculture biologique (Sud);
- Productions contingentées qui assurent une stabilité des revenus;
- Passion, dynamisme et ouverture des producteurs agricoles;
- Présence de circuits courts en alimentation;
- Bons potentiels acéricoles et sylvicoles;
- Paysages exceptionnels et qualité de l'environnement;
- Bonne cohabitation entre les usages agricoles et non agricoles;
- Milieu de vie de qualité (tranquillité, grands espaces) recherché par les jeunes familles;
- Dynamisme culturel et touristique;
- Intérêt de la population pour la consommation de produits locaux;
- Règles claires liées à l'implantation de constructions résidentielles en zone agricole (art. 59);
- Savoir-faire local distinctif et innovant.

9.2 Les faiblesses

- Qualité des sols moindres sur le plateau appalachien nécessitant des travaux de revalorisation et d'amélioration importants et coûteux;
- Occupation maximale des terres agricoles dans la plaine littorale;
- Coûts élevés des terres et des exploitations agricoles existantes (plaine);
- Informations difficiles à obtenir concernant les terres disponibles;
- Offre limitée de commerces et services dans certaines municipalités;
- Manque de main-d'œuvre et de main-d'œuvre qualifiée;
- Pression accrue sur certains cours d'eau;
- Peu de transformation et de concertation entourant l'agriculture;
- Reboisement des terres minant le paysage et possibilité d'en affecter le tourisme.

9.3 Les opportunités de développement

- Tendance des consommateurs à l'achat local et biologique;
- Proximité de grands centres urbains, et donc de marchés potentiels;

- Proximité de centres de formation et d'innovation;
- Chemin de Saint-Rémi et le projet *Saint-Jean-Port-Joli village créatif*;
- Possibilité d'atteindre de nouveaux marchés grâce au Partenariat transpacifique (PTP);
- Possibilité d'étendre les superficies en culture en vertu du *Règlement sur les exploitations agricoles (REA)*;
- Territoire d'intérêt pour les néoruraux;
- Intérêt du milieu pour le PDZA;
- Saison de croissance possiblement rallongée en contexte de changements climatiques.

9.4 Les menaces au développement

- Déclin démographique et vieillissement de la population;
- Diminution de la population active en âge de travailler;
- Scission nord/sud qui nuit au développement;
- Perception négative des citoyens et des producteurs agricoles à l'égard des sols du plateau appalachien;
- Saison de croissance plus courte dans le sud;
- Acquisition de vastes superficies de terre dans la MRC de Kamouraska par une entreprise nationale (accaparement des terres);
- Gestion de l'offre remise en question en contexte d'accords bilatéraux ou multilatéraux de libre-échange;
- Faible intérêt des propriétaires de terres en friche pour la remise en culture;
- Faible intérêt des propriétaires de lots forestiers pour la mise en valeur de la ressource;
- Aide financière au reboisement, mais aucune aide pour la remise en culture;
- Diminution de l'aide gouvernementale pour la mise en valeur de la forêt privée ces dernières années;
- Incertitude quant à la pérennité de certaines institutions publiques et de programmes reliés;
- Recrudescence de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (nouveau cycle à prévoir);
- Projet *Énergie Est* de TransCanada (oléoduc);
- Complexité des réglementations qui accaparent les producteurs;

- Valorisation moindre de la profession d'agriculteur et de l'agriculture, et mode de vie peu attirant pour les jeunes;
- Contingents acéricoles qui limitent la croissance de la production;
- Intérêts des néoruraux versus ceux de la population native de la MRC;
- Zonage agricole pouvant miner le développement de certaines municipalités.

10. VISION CONCERTÉE

Une agriculture diversifiée, innovante, multifonctionnelle et durable pratiquée par des producteurs et une relève fiers et dynamiques qui se distinguent par leur savoir-faire.

Une agriculture qui assure l'occupation dynamique du territoire en maintenant le milieu rural attractif, en créant des emplois et en favorisant une bonne cohabitation entre les usages.

Une agriculture reconnue pour son caractère distinctif et qui assure un approvisionnement de proximité aux citoyens et aux citoyennes du territoire.

En 2035, l'agriculture dans la MRC de L'Islet sera :

1. Diversifiée grâce à une multitude de petites entreprises innovantes;
2. De proximité (les produits locaux seront facilement accessibles pour tous);
3. Accessible, principalement pour la relève (terres agricoles et lots forestiers);
4. Durable en favorisant la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles;
5. Concertée (les producteurs agricoles travailleront ensembles);
6. Innovante dans le secteur de la transformation, notamment en acériculture.

11. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques expriment des buts à portée générale que se fixe la MRC dans le but de pallier aux contraintes et de maximiser les opportunités de développement. Les orientations stratégiques tiennent compte des attentes du milieu et de l'organisation.

1. Consolider, accroître et assurer la pérennité des différentes activités agricoles;
2. Soutenir la relève agricole et sylvicole et promouvoir le métier d'agriculteur;
3. Favoriser le réseautage, les partenariats et la diffusion de l'information entre les acteurs agricoles et non agricoles;
4. Favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole pour un milieu de vie de qualité;
5. Favoriser le rayonnement stratégique de la MRC en Chaudière-Appalaches et le développement des produits locaux;
6. Favoriser une plus grande multifonctionnalité du territoire et de l'agriculture.

12. PLAN D'ACTION

Le plan d'action du PDZA de la MRC de L'Islet compte 20 actions, lesquelles permettront d'atteindre 12 objectifs spécifiques à l'une des 6 orientations stratégiques. La période de mise en œuvre s'échelonnera sur 5 ans.

La MRC de L'Islet demeure l'acteur responsable du PDZA et, par conséquent, elle s'assurera de sa mise en œuvre ainsi que de la coordination des actions, du suivi et de l'évaluation des activités qui seront réalisées.

Orientation 1. Consolider, accroître et assurer la pérennité des différentes activités agricoles									
Objectifs	Actions	Échéancier					Indicateurs de suivi	Partenaires	Budget
		1	2	3	4	5			
Assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture	Reconnaître la zone agricole provinciale						Superficie de la ZAP	MRC, municipalités	--
	Favoriser le maintien sur le territoire des productions						Nombre de producteurs	MRC, municipalités, MAPAQ	--
Assurer l'utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles en ZAP	Restreindre les usages autorisés en ZAP						Nombre de demandes CPTAQ	MRC, municipalités	--
	Faire la promotion du volet 2 (article 59)						Bilan annuel de l'article 59	MRC, municipalités	--
Orientation 2. Soutenir la relève agricole et promouvoir le métier d'agriculteur									
Objectifs	Actions	Échéancier					Indicateurs de suivi	Partenaires	Budget
		1	2	3	4	5			
Accroître l'accessibilité aux terres pour la relève	Créer une banque de terres	X	X	X	X	X	Nombre de jumelages créés	MRC, municipalités, CLD, MAPAQ, SACLI, UPA	\$\$\$
Accroître l'accès à l'information pour la relève	Centraliser l'information à même le site Web de la MRC de L'Islet		X	X			Mise en ligne de l'onglet "PDZA"	MRC, municipalités, CLD, MAPAQ, SACLI, UPA	\$\$
	Sensibiliser la population à l'agriculture et ses activités		X	X			Diffuser les nouvelles agricoles sur la plateforme Région L'Islet et les réseaux sociaux	MRC, municipalités, CLD, MAPAQ, SACLI, UPA, Arrêts gourmands de L'Islet	
Orientation 3. Favoriser le réseautage, les partenariats et la diffusion de l'information entre les acteurs agricoles et non agricoles									
Objectifs	Actions	Échéancier					Indicateurs de suivi	Partenaires	Budget
		1	2	3	4	5			
Accroître et maintenir la concertation entre les acteurs de la région	Mettre en place une table de concertation permanente						Bilan annuel de la table de concertation	MRC, municipalités, CLD, MAPAQ, SACLI, UPA	--
Faciliter la coordination des activités agricoles et de commercialisation	Soutenir les activités de commercialisation						Nombre d'activités de commercialisation soutenues	MRC, CLD	\$\$
Orientation 4. Favoriser l'occupation dynamique du territoire agricole pour un milieu de vie de qualité									
Objectifs	Actions	Échéancier					Indicateurs de suivi	Partenaires	Budget
		1	2	3	4	5			
Revitaliser le milieu rural	Maintenir et développer les services de proximité						Nombre de commerces et services	MRC, municipalités, CLD	\$
	Promouvoir les commerces et services locaux						Nombre de commerces et services	MRC, municipalités, CLD	\$
	Faire la promotion de l'article 59						Bilan annuel de l'article 59	MRC, municipalités	--
Assurer une cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et non agricoles sur le territoire	Assurer un soutien (technique et de formation) aux inspecteurs et aux représentants municipaux pour l'application des lois et règlements						Nombre de réunions et d'activités tenues	MRC, municipalités	\$
Orientation 5. Favoriser le rayonnement stratégique de la MRC en Chaudière-Appalaches et le développement des produits locaux									
Objectifs	Actions	Échéancier					Indicateurs de suivi	Partenaires	Budget
		1	2	3	4	5			
Assurer le développement et la diversification des activités agricoles	Se doter d'une stratégie visant à encourager l'achat local			X	X		Mise en place d'une stratégie d'achat local	MRC, municipalités, CLD, SACLI	--
	Favoriser et maintenir l'agriculture non alimentaire						Superficies consacrées à ces cultures	MRC, municipalités, CLD	\$\$
	Accroître la transformation sur le territoire des produits locaux						Nombre de produits transformés	MRC, municipalités, CLD	\$
	Identifier les transformateurs et leurs équipements	X	X				Bilan annuel (transformateurs et équipements)	MRC, municipalités, CLD	\$
Orientation 6. Favoriser une plus grande multifonctionnalité du territoire et de l'agriculture									
Objectifs	Actions	Échéancier					Indicateurs de suivi	Partenaires	Budget
		1	2	3	4	5			
Assurer un milieu de vie de qualité	Appuyer les initiatives agricoles visant à accroître la sécurité alimentaire						Élimination des déserts alimentaires	MRC, municipalités, CLD, Équipe en sécurité alimentaire	\$
Favoriser le rayonnement de la MRC	Promouvoir les activités agrotouristiques et agroalimentaires						Nombre d'activités agrotouristiques et mettant en valeur l'agroalimentaire du territoire	MRC, municipalités, CLD, Office du tourisme, Arrêts gourmands de L'Islet	\$
Mettre en valeur le patrimoine et les paysages en ZAP	Procéder à la caractérisation des paysages et les mettre en valeur				X	X	Publication d'un inventaire	MRC, municipalités, CLD, Office du tourisme	\$\$
	Réaliser un inventaire du patrimoine bâti agricole		X	X			Publication d'un inventaire	MRC, municipalités, MCC, Office du tourisme	\$\$